



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 11 août 2017

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire concernant le personnel de l'Éducation Différenciée (Ediff) à Monsieur le **Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse**.

Selon un article intitulé « *Welche Zukunft für das Personal der Ediff?* » publié dans le *Luxemburger Wort* du 6 août, les membres des équipes multi-professionnelles (EMP) de l'Ediff seraient, dès la rentrée 2017/2018, hiérarchiquement soumis à une des quinze directions régionales qui viennent d'être établis dans l'enseignement fondamental. Cette information paraît surprenante, car jusqu'ici il y a toujours été question d'une période transitoire permettant de restructurer le personnel de l'Ediff.

À cet égard, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

1. **Monsieur le Ministre, peut-il confirmer que les membres des EMP de l'Ediff seront hiérarchiquement soumis aux directions régionales dès la rentrée 2017/2018 ?**
2. **Dans l'affirmative, est-ce que les concernés ont été informés en bonne et due forme ? Dans la négative, qu'en est-il du futur emploi des membres des EMP actuels et éventuellement d'autres salariés de l'Ediff ?**
3. **Est-ce que des changements hiérarchiques concernant les employés et fonctionnaires susmentionnés seront possibles sans changer au préalable la loi modifiée du 14 mars 1973 portant création d'instituts et de services d'éducation différenciée ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Claude Adam
Député